



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

secours

Question écrite n° 122340

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le massage cardiaque externe. En cas d'arrêt cardiaque hors d'une structure médicale, le massage cardiaque externe, sans bouche à bouche associé, pourrait s'avérer la meilleure technique à employer par des témoins, selon une étude publiée récemment par la revue médicale britannique The Lancet. Après avoir analysé les taux de survie de plus de 4 000 adultes victimes d'arrêt cardiaque en présence de témoins sans formation médicale dans la région de Kanto au Japon, les chercheurs jugent préférable de préconiser le seul massage cardiaque externe (ou compression thoracique). Les résultats de l'étude « SOS-Kanto » n'ont montré aucun bénéfice lié à l'ajout d'une ventilation par bouche à bouche en cas d'arrêts cardiaques hors du cadre hospitalier. Ces résultats ne concernent pas les arrêts respiratoires lors d'une noyade ou suite notamment à l'abus d'une drogue ou d'un médicament. D'ailleurs, lors de l'étude qui a porté sur 4 068 patients ayant eu un arrêt cardiaque en présence de personnes sans formation médicale ni paramédicale, dans 72 % des cas, aucun acte de réanimation n'a été pratiqué par les témoins. Parmi les 1 151 patients ayant bénéficié d'une tentative de les réanimer, 439 ont eu seulement un massage cardiaque pour tenter de faire repartir le cœur ou de le faire battre correctement et 712 un massage cardiaque associé à un bouche à bouche, la pratique jusque là conseillée. Le massage cardiaque seul a donné de meilleurs résultats sur le plan de la récupération neurologique (deux fois plus de survie avec une bonne récupération) que la pratique jusqu'alors recommandée, selon les chercheurs. Éliminer la nécessité d'une ventilation par bouche à bouche devrait fortement augmenter la fréquence des tentatives de réanimation entreprises par des témoins et augmentera la survie. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122340

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3906